

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six, le dix mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Dominique BERNARD, Maire.

PRESENTS : M. BERNARD Dominique - Mme BERNARD Christelle - M. BERNARD Loïc - M. COMPAN Bernard - M. DUTREUIL Philippe - Mme GACHET Sandrine - Mme GAUDIN Natacha - Mme GOMBAUD Maryse - - Mme HERAUD Valérie - M. PAUMET Jean-Guy – M. TANCHAUD Jean-Michel - Mme VIDAL Sonia.

PROCURATIONS : M. CANONNE William donne pouvoir à M. BERNARD Dominique.

EXCUSÉS : -. CANONNE William - M. DRILLAUD Alain

ABSENTS : -

M. DUTREUIL Philippe a été élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu du 03 février 2026 a été approuvé à l'unanimité.

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE COMMUNE 07/26

Vote le compte financier unique de l'exercice 2025 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu	273 017.72
	Réalisé	76 286.96
	Reste à réaliser	5 000.00

Recettes	Prévu	273 017.72
	Réalisé	53 684.19
	Reste à réaliser	0.00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu	667 735.75
	Réalisé	444 657.29
	Reste à réaliser	0,00

Recettes	Prévu	667 735.75
	Réalisé	671 377.63
	Reste à réaliser	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	-22 602.77
Fonctionnement	226 720.34
Résultat global	204 117.57

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE LOCAUX COMMERCIAUX 08/26

Vote le compte financier unique de l'exercice 2025 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu	31 319.01
	Réalisé	23 064.92
	Reste à réaliser	0.00

Recettes	Prévu	31 319.01
	Réalisé	13 079.01
	Reste à réaliser	0.00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu	32 058.10
	Réalisé	12 337.78
	Reste à réaliser	0.00

Recettes	Prévu	32 058.10
	Réalisé	31 704.20
	Reste à réaliser	0.00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	-9 985.91
Fonctionnement	19 366.42
Résultat global	9 380.51

ATTRIBUTION NUMEROS DE RUES 09/26

Monsieur le Maire informe que les numéros de rues de la première tranche du Lotissement Le Parc de Namahé doivent être attribués.

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal attribue les numéros de rues suivants :

- Lot N°01 : 1 Lotissement le Parc de Namahé
- Lot N°02 : 3 " "
- Lot N°03 : 5 " "
- Lot N°04 : 7 " "
- Lot N°05 : 9 " "
- Lot N°06 : 11 " "
- Lot N°15 : 2 " "
- Lot N°16 : 4 " "
- Lot N°17 : 6 " "
- Lot N°18 : 8 " "
- Lot N°19 : 10 " "

CHOIX DU BUREAU D'ETUDE POUR L'ELABORATION DU PLU 10/26

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée auprès de bureaux d'Etude pour la réalisation d'une étude d'élaboration du Plan Local d'urbanisme.

Huit bureaux y ont répondu. Trois bureaux d'études ont été retenus pour un entretien qui a eu lieu le vendredi 13 février 2026 à la Mairie de Balanzac.

Après étude des différentes propositions, La commission d'appel d'offres, a retenu le dossier du bureau d'étude SARL PERNET à LA ROCHELLE pour un montant de 29 604,00 € TTC.

Le Conseil Municipal valide ce choix et charge Monsieur le Maire de signer l'acte d'engagement

MOTION EN FAVEUR DE LA FILIERE COGNAC 11/26

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de la Motion en faveur de la filière Cognac présentée par l'AMF 17, à savoir :

Considérant que la filière Cognac a été ciblée par une enquête antidumping chinoise en réponse à des décisions apportées par l'Union Européenne dans le domaine des véhicules électriques.

Considérant que cette procédure a très profondément déstructuré la présence du cognac sur ce qui était jusqu'alors son deuxième marché en volume et son premier marché en valeur.

Considérant que les engagements de prix minimum et la réouverture du marché duty free négociés par l'interprofession n'ont en rien inversé la tendance sur ce marché.

Considérant que, dans ce contexte difficile pour l'économie de la région, la filière n'a d'autre choix que d'adapter le dimensionnement de son vignoble à la situation actuelle.

Considérant que la filière fait déjà son possible sur ses propres ressources pour amortir l'impact de ces taxes.

Considérant que la Commission Européenne, à la demande de la filière, a acté officiellement de la gravité de la situation, et accepté le principe d'un soutien spécifique à cette dernière.

Considérant que la participation des autorités françaises est nécessaire pour officialiser et faire aboutir cette démarche.

Considérant que depuis six mois, ces mêmes autorités n'ont pas répondu aux demandes explicites et réitérées de l'interprofession d'appui en faveur de la filière.

En conséquence, la Communauté de communes de Haute Saintonge, l'Association des maires et des Présidents d'Intercommunalité de Charente Maritime se prononce, à l'unanimité de ses membres, en faveur d'un appui à la filière Cognac, et demande expressément au gouvernement français qu'il accompagne cette dernière activement à Bruxelles pour faire émerger, avec la Commission Européenne, les mesures de soutien qui lui ont été promises.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide d'apporter son soutien à la filière Cognac

SUBVENTION AUX SINISTRES DES INONDATIONS DE CHARENTE-MARITIME 12/26

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe engendre, la commune de BALANZAC tient à apporter son soutien et sa solidarité aux populations de Charente-Maritime qui ont été sinistrées.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune contribue à soutenir les victimes des inondations dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 300,00 €
- Après avoir entendu ce rapport, il est demandé à l'Assemblée d'approuver ce soutien à la population de Charente-Maritime, d'habiliter Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

QUESTIONS DIVERSES

1-Route de la Moulinette

M. DUTREUIL nous informe que dans le village de la Moulinette, un véhicule roule de façon très excessive. Un courrier sera envoyé à l'administré concerné.

2-Centenaire

Mme PIERRE Bernadette administrée de la commune fêtera ses 100 ans le 24 mars 2026. Un bouquet lui sera remis.

Séance levée à 22h40

Le Maire,
Dominique BERNARD

